

Tout Personnel**MARS 2021 - n° 275****Courrier aux députés – Projet de loi Climat**

Paris le 26 mars 2021

**Projet de loi n° 3875 portant lutte contre le dérèglement climatique
et renforcement de la résilience face à ses effets**Madame la Députée,
Monsieur le Député,

Ce 29 mars débute en séance plénière de l'Assemblée nationale l'étude du projet de loi Climat qui vise à réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici à 2030.

Les écosystèmes forestiers de métropole séquestrent près de 87 millions de tonnes de CO₂eq par an, soit l'équivalent de 19 % des émissions annuelles françaises de CO₂, en plus de fournir le bois nécessaire à la transition bas carbone.

Référence : programme EFESE ministère de la Transition écologique mars 2019

Les forêts françaises de métropole constituent donc un puits de carbone de tout premier ordre et une source de matériaux biosourcés de substitution aux énergies fossiles fortement émettrices de CO₂.

Ce puits de carbone stratégique est aujourd'hui menacé par :

- Le risque incendie de forêt qui a fortement augmenté cette dernière décennie pour concerner aujourd'hui la moitié des communes françaises.
- Le changement climatique qui a commencé à frapper les forêts : en 2018 et 2019 ce sont 60 000 hectares de forêts publiques qui sont mortes soit 1,5 % du total.
- L'industrialisation de la gestion forestière dont certaines pratiques réduisent les stocks de carbone des sols (coupes rases, travaux du sol, dessouchage...) mais aussi la quantité de carbone séquestré par les peuplements forestiers (réduction des âges d'exploitabilité et des volumes sur pied).

C'est à ce titre que la Convention citoyenne s'est emparée du sujet « forêt » pour faire de nombreuses propositions au président de la République : limitation de la récolte de bois, encadrement strict des coupes rases, sanctuarisation des forêts primaires, augmentation des effectifs de l'ONF et maintien de son statut public...

Le projet de loi Climat soumis à votre avis ne contient aucune proposition concernant la forêt et sa gestion. Il fait donc l'impasse sur notre principal amortisseur climatique et ce alors que des atteintes et risques majeurs menacent notamment la capacité de la forêt à continuer à stocker près de 20 % de nos émissions de CO2.

Il s'agit là, à notre sens, d'une lacune majeure de ce projet de loi et d'une erreur stratégique dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique.

Dans les jours qui viennent plusieurs amendements visant à sécuriser le rôle des écosystèmes forestiers et l'avenir du service public de l'ONF seront soumis à votre avis.

En tant que représentants des personnels de l'Office national des forêts qui œuvrent au quotidien pour la forêt et l'intérêt général, nous vous demandons respectueusement et instamment de soutenir ces amendements.

Veillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'assurance de nos très respectueuses salutations.

Pour le bureau national
du SNUPFEN Solidaires,
Philippe Canal

Coordonnées :
06 17 82 16 75
pcanal.snupfen@orange.fr